



AUTRES RÉPARATEURS DE PETITS MOTEURS ET DE PETITS ÉQUIPEMENTS

CNP 72429

Réparent et entretiennent les petits moteurs et les petits équipements à essence ou au diesel, tels que des motoculteurs, des tondeuses à gazon et autres équipements semblables.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Très Bonnes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

18

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

20,00 \$

17,00 \$ 24,54 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou
d'apprentissage

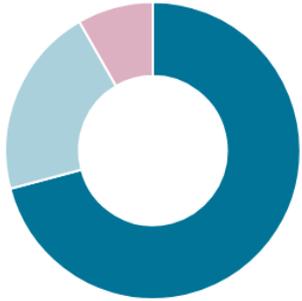
EMPLOYÉS

122

SALAIRE MOYEN

39 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

70,8 %	Autres services (sauf les administrations publiques)
20,8 %	Commerce de détail
5,0 %	S.O.
8,3 %	Toutes les autres industries

EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
0,0 %	25-34
0,0 %	35-44
0,0 %	45-54
0,0 %	55-64
0,0 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Apprenti Mécanicien/Apprentie Mécanicienne De Matériel Léger
- Mécanicien/Mécanicienne De Moteurs Refroidis À L'air
- Réparateur/Réparatrice De Matériel Léger
- Réparateur/Réparatrice De Tondeuses À Gazon À Essence
- Technicien/Technicienne De Matériel Pour Pelouses Et Jardins
- Technicien/Technicienne De Petits Moteurs

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- prendre connaissance des demandes de travail et discuter avec les surveillants des travaux à exécuter;
- vérifier et essayer des moteurs et d'autres éléments mécaniques à l'aide des appareils appropriés pour localiser et déterminer les défauts;
- régler, réparer ou remplacer des pièces ou des éléments de systèmes mécaniques ou électriques, à l'aide d'outils manuels et d'autre équipement;
- vérifier le fonctionnement de l'équipement réparé et le régler;
- effectuer le service d'entretien périodique de l'équipement;
- discuter avec les clients des travaux effectués et de l'état général des équipements;
- déterminer les coûts de réparation.

